

lagaffe / il y a huit années

[LTS , rappel & procédure](#)

[LTS_Explications_20151021.pdf](#)

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Toute réimpression est formellement interdite sans autorisation écrite de la Direction Générale de l'Information.

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Toute réimpression est formellement interdite sans autorisation écrite de la Direction Générale de l'Information.
